Ville de Saint-Hyacinthe
Technopole agroalimentaire

Incendie sur la rue Morison

FONDS D'AIDE ET POINTS DE CHUTE POUR LE MATÉRIEL

Pour diffusion immédiate

Saint-Hyacinthe, le 1er octobre 2019 – À la suite de l'incendie survenu le 29 septembre dernier sur la rue Morison, les citoyens peuvent contribuer à un fonds d'aide pour les sinistrés ou faire des dons d'objets et de vêtements.

Dons monétaires
Les citoyens sont invités à se présenter aux points de service de la Caisse Desjardins de la Région de Saint-Hyacinthe pour émettre un don, en argent ou par chèque à l'ordre de la Ville de Saint-Hyacinthe - fonds d'aide aux sinistrés.

Dons matériels
Les petits objets (vêtements, jouets, rideaux, vaisselles, lampes…) peuvent être déposés aux Trouvailles de l'Abbé Leclerc situées au 1805, rue des Cascades. À titre indicatif, parmi les 23 sinistrés, il y a 12 enfants âgés de 1 à 16 ans.

Les familles sinistrées ont besoin, entre autres, d'électroménagers, d'ensembles de cuisine, de matelas et bases de lit, mais il faut éviter d'apporter des divans, car ce besoin est déjà comblé. Tous les objets de plus grosses dimensions peuvent être livrés au Centre d'entraide maskoutain situé au 15845, avenue Saint-Louis. À ce jour, le Centre d'entraide maskoutain n'est pas en mesure de venir chercher le matériel.

Le comité d'entraide est composé de représentants de la Ville de Saint-Hyacinthe, du Centre de bénévolat de Saint-Hyacinthe, de l'Office municipal d'habitation de la Ville de Saint-Hyacinthe et du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est.

Un reçu fiscal sera remis par la Ville de Saint-Hyacinthe pour les dons de plus de 50 $.

– 30 –

Source : Direction des communications
450 778.8304